

**CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2024**

**PROCES-VERBAL**

***L'an deux mille vingt-quatre,***

***Le jeudi 23 mai à vingt heures trente minutes***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/05/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 11 AVRIL 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

**1° - Présentation projet agrivoltaïsme**

Nous recevons aujourd'hui, Messieurs Raballand Luc et Morisseau Tony de la société Escofi.

Ils nous présentent un projet agrivoltaïque compatible avec un élevage de bovin allaitants sur la commune de Largeasse. Il s'agit d'un projet de 21 hectares, pour développement d'une puissance de 12 mégawatt avec une production annuelle de 15 Gigawatt.

**2° - Concessions cavurnes**

Il a été défini 8 emplacements de cavurnes dans le fond du cimetière.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de l'emplacement à 100 € pour une concession d'1 mètre x 1 mètre.

**3° - Voirie chemin de la Frenière**

Suite à l'installation de l'antenne, de poteaux pour le développement de la fibre optique et de branchement EDF ; la route est très endommagée. L'entreprise Roy TP a envoyé un devis à 8.263,20 € TTC pour la réfection du chemin soit 195 ml de long / 4ml de large.

Le conseil municipal décide de valider le devis de Roy TP.

**4° - Tarif cantine rentrée 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif du repas de cantine est actuellement de 3,35 €

Il propose, pour la rentrée 2024-2025, d'augmenter le tarif et de passer le prix du repas de cantine à 3,50 €.

Le conseil municipal valide l'augmentation du tarif à 3,50 € le repas de cantine.

### **5° - Jugement Prud'hommes**

Nous avons reçu le jugement du Conseil des Prud'hommes. Le maire demande l'avis du conseil municipal sur le verdict. Le conseil municipal décide de faire appel et demande l'aide d'un avocat.

### **6° - DM : créances douteuses**

Le conseil municipal valide la délibération.

### **7° - Tarifs fête communale du 5 juillet 2024**

Le conseil municipal, à l'occasion de la fête communale qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024 à 20h, fixe les tarifs suivants :

- Repas Largeassien adulte 8 €
- Repas extérieur adulte 15 €
- Repas Largeassien enfant jusqu'à 12 ans gratuit
- Repas extérieur enfant jusqu'à 12 ans 5 €

### **8° - OGEC : subvention pour fournitures scolaires 2023-2024**

Le conseil municipal décide d'allouer à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école privée mixte de Sainte Anne à Largeasse, une subvention de 33 € par élève de la commune pour l'acquisition de fournitures scolaires au titre de l'année scolaire 2023/2024 pour 44 élèves de Largeasse (voir liste en PJ) soit la somme de 1 452 €.

### **9° - Questions diverses**

- Motion de soutien aux communes d'Amailloux et de Chiché  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter son soutien aux communes d'Amailloux et de Chiché victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers implantés à Amailloux et géré par la société SUEZ RV.
- Les logements jeunes avancent bien. Nous choisissons le carrelage, la faïence et la peinture pour les 4 logements.

Le secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

